



ANNEXE - CARTE DES SECTEURS D'INFORMATION DES SOLS

Il s'agit des terrains où l'État a connaissance d'une pollution des sols justifiant, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution pour préserver la santé et l'environnement.

Localisation des sites et sols pollués

- En cours
- Clôturé